



## **INTERRUPTION TEMPORAIRE**

**Pour les demandes d'autorisations concernant les films  
d'entreprise  
du 30/11/2024 au 12/01/2025**

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un portail de déclaration vidéo sera mis en place afin de simplifier vos demandes d'autorisations pour les Films entreprise.

En raison de cette évolution, les téléchargements des déclarations et demandes d'autorisations au format Excel ne seront plus disponibles à compter du 30 novembre prochain. Le portail de déclaration sera disponible à partir du 13 janvier 2025.

Toute l'équipe vidéo films d'entreprise reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie de votre compréhension.